

## COMMUNE DE WILLER

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WILLER SEANCE DU VENDREDI 27 FEVRIER 2026

Régulièrement convoqué le 18 février 2026, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de Madame Rita HELL, Maire.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h.

Présents :

Mesdames et Messieurs

Céline HELL et Sophie RICHARD Adjoints

Joël BRAND, Sylvie LEMANT, Olivier HELL, Jacky DOLL, Sébastien HELL et Yves SCHULTHEIS

Excusé :

M. David FEDERSPIEL qui a donné procuration à M. Olivier HELL

Absent :

M. Claude GOEPFERT

Assistait en outre à la séance :

Madame Marie-Eve SCHWOB, Secrétaire Générale de Mairie

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025
3. Approbation du Compte Administratif 2025
4. Approbation du Compte de Gestion 2025
5. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
6. ONF : Programme d'actions pour l'année 2026
7. Renouvellement annuel des prestations relatives à la réservation du nom de domaine ainsi qu'à l'hébergement et l'accès à l'administration du site Internet
8. Renouvellement du contrat d'entretien annuel de la climatisation installée à l'école
9. Indemnisation assurance
10. Communications diverses

**POINT 1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de désigner Madame Céline HELL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**A l'unanimité des membres présents et représentés, l'Assemblée adopte.**

Signature du secrétaire de séance,  
Céline HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

**POINT 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025**

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 diffusé à tous les membres, est commenté par Madame le Maire.

Aucune observation n'étant formulée, **il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Signature du secrétaire de séance,  
Céline HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

**POINT 3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'un incident technique majeur affecte depuis plusieurs jours le fonctionnement du logiciel de gestion des comptes des collectivités locales « HELIOS », utilisé par les comptables publics. Le circuit informatique garantissant la cohérence et la concordance des informations comptables a également été affecté par cet incident, générant des blocages dans l'application CDG-D SPL permettant notamment d'éditer les Comptes de Gestion.

Dans l'état actuel de la situation qui ne permet pas à la Commune de vérifier la concordance des écritures comptables du Compte Administratif de l'ordonnateur avec celles du Compte de Gestion du comptable public, il n'est tout simplement pas possible de valider le Compte Administratif de l'exercice 2025 et de le soumettre au vote du Conseil Municipal en cette séance.

**Le Conseil Municipal en prend acte et s'accorde à reporter l'approbation du Compte Administratif 2025 à une séance ultérieure, dans l'attente d'un rétablissement de la situation.**

Signature du secrétaire de séance,  
Céline HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL



**POINT 4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'un incident technique majeur affecte depuis plusieurs jours le fonctionnement du logiciel de gestion des comptes des collectivités locales « HELIOS », utilisé par les comptables publics. Le circuit informatique garantissant la cohérence et la concordance des informations comptables a également été affecté par cet incident, générant des blocages dans l'application CDG-D SPL permettant notamment d'éditer les Comptes de Gestion.

Dans l'état actuel de la situation qui ne permet pas à la Commune de vérifier la concordance des écritures comptables du Compte de Gestion du comptable public avec celles du Compte Administratif de l'ordonnateur, il n'est tout simplement pas possible de valider le Compte de Gestion de l'exercice 2025 et de le soumettre au vote du Conseil Municipal en cette séance.

**Le Conseil Municipal en prend acte et s'accorde à reporter l'approbation du Compte de Gestion 2025 à une séance ultérieure, dans l'attente d'un rétablissement de la situation.**

Signature du secrétaire de séance,  
Céline HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

**POINT 5 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'un incident technique majeur affecte depuis plusieurs jours le fonctionnement du logiciel de gestion des comptes des collectivités locales « HELIOS », utilisé par les comptables publics. Le circuit informatique garantissant la cohérence et la concordance des informations comptables a également été affecté par cet incident, générant des blocages dans l'application CDG-D SPL permettant notamment d'éditer les Comptes de Gestion.

Dans l'état actuel de la situation qui ne permet pas à la Commune de vérifier la concordance des écritures comptables du Compte Administratif de l'ordonnateur avec celles du Compte de Gestion du comptable public, il n'est tout simplement pas possible de valider le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 et de soumettre son affectation au vote du Conseil Municipal en cette séance.

**Le Conseil Municipal en prend acte et s'accorde à reporter l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 à une séance ultérieure, dans l'attente d'un rétablissement de la situation.**

Signature du secrétaire de séance,  
Céline HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL



**POINT 6 : ONF : PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNEE 2026**

Madame le Maire soumet à l'Assemblée le programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2026.

Ce programme comprend :

1. des travaux de sécurisation des lots de bois de chauffage qui seront proposés aux particuliers intéressés dans le courant de l'année, portant sur l'abattage des arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m contenus dans lesdits lots, pour un montant forfaitaire de 340,00 € HT ;
2. les honoraires d'encadrement de ces travaux de sécurisation (assistance technique), d'un montant forfaitaire de 200,00 € HT.

**Entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

1. **d'approuver** le programme d'actions de l'ONF se rapportant aux prestations forestières décrites ci-devant, à réaliser en forêt communale pour l'année 2026 et s'élevant à 540,00 € HT, soit 648,00 € TTC ;
2. **d'autoriser** Madame le Maire à signer les documents y relatifs ;
3. **d'imputer** cette dépense en section de fonctionnement du budget de l'exercice 2026, chapitre 011, article 61524.

Signature du secrétaire de séance,  
Céline HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

**POINT 7 : RENOUELEMENT ANNUEL DES PRESTATIONS RELATIVES A LA RESERVATION DU NOM DE DOMAINE AINSI QU'A L'HEBERGEMENT ET L'ACCES A L'ADMINISTRATION DU SITE INTERNET**

Madame le Maire soumet à l'Assemblée le devis de la Société ADEQUATION WEB - 68 HIRSINGUE, se rapportant au renouvellement annuel des prestations Internet relatives d'une part, à la réservation du nom de domaine « willer.fr » et d'autre part, à l'hébergement et l'accès à l'administration du site Internet [www.willer.fr](http://www.willer.fr).

La réservation du nom de domaine s'élève à 90,00 € HT par an, tandis que l'hébergement et l'accès à l'administration du site Internet est assuré à hauteur d'un montant mensuel de 45,00 € HT, soit 540,00 HT l'an. L'ensemble desdites prestations totalise ainsi 630,00 € HT par an, avec effet du 1<sup>er</sup> février 2026 et renouvellement tacite d'année en année.

**Entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

1. **de renouveler** annuellement les prestations relatives à la réservation du nom de domaine ainsi qu'à l'hébergement et l'accès à l'administration du site Internet, avec effet du 1<sup>er</sup> février 2026 et renouvellement tacite d'année en année ;

Signature du secrétaire de séance,  
Céline HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

2. **de confier** ces prestations à la Société ADEQUATION WEB - 68 HIRSINGUE, moyennant un montant total annuel de 630,00 € HT, soit 756,00 € TTC ;
3. **d'imputer** cette dépense en section de fonctionnement du budget de l'exercice 2026, chapitre 011, article 611.

Signature du secrétaire de séance,  
Céline HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

#### **POINT 8 : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DE LA CLIMATISATION INSTALLEE A L'ECOLE**

Madame le Maire soumet à l'Assemblée le devis des ETS OPTIMUM ENERGIE - 68 MULHOUSE, se rapportant au renouvellement du contrat d'entretien annuel de la climatisation réversible installée courant 2024 dans les locaux scolaires.

La prestation y relative, d'un montant forfaitaire de 400,00 € HT couvrant l'année 2026, prévoit la vérification du circuit aéraulique, du circuit électrique et du circuit frigorifique, le fonctionnement et le contrôle des sécurités, ainsi que la remise d'une fiche d'intervention réglementaire pour les opérations nécessitant une manipulation de fluides frigorigènes.

**Entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

1. **de renouveler** le contrat d'entretien de la climatisation installée à l'école, pour l'année 2026 ;
2. **de confier** la prestation telle que décrite ci-devant aux ETS OPTIMUM ENERGIE - 68 MULHOUSE, moyennant un montant forfaitaire annuel de 400,00 € HT, soit 480,00 € TTC ;
3. **d'imputer** cette dépense en section de fonctionnement du budget de l'exercice 2026, chapitre 011, article 6156.

Signature du secrétaire de séance,  
Céline HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

#### **POINT 9 : INDEMNISATION ASSURANCE**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que les assurances GROUPAMA GRAND EST avaient versé à notre Commune, en date du 26 novembre 2025, un acompte de 1 728,15 € relatif à l'indemnisation du sinistre survenu le 24 juillet 2025, visant un candélabre d'éclairage public renversé au droit de l'immeuble sis 41 rue Principale, lors des travaux de renouvellement de la couche de roulement de la RD16 II.



Alors que cette première indemnisation faisait suite au chiffrage de l'expert, les assurances GROUPAMA GRAND EST s'étaient engagées à rembourser à notre Commune dans un délai de deux ans, sur présentation des factures, la franchise et la vétusté. Le 12 janvier 2026, notre Commune a réceptionné un chèque de 492,65 € correspondant à ce solde d'indemnisation, valant classement définitif du dossier.

**Entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

1. **d'accepter** le solde d'indemnisation des assurances GROUPAMA GRAND EST, d'un montant de 492,65 € ;
2. **d'imputer** le chèque en section de fonctionnement du budget de l'exercice 2026, chapitre 75, article 75888.

Signature du secrétaire de séance,  
Céline HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

#### **POINT 10 : COMMUNICATIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe l'Assemblée :

- ✎ que Mesdames Anne Marie GRUMMENACKER, Patricia MARY, Huguette BRAND ainsi que Messieurs Tobyas HELL, Jean-Marie JAECKY et Olivier MULLER remercient la Commune pour la carte de vœux reçue à l'occasion de leur anniversaire ;
- ✎ que les Choristes de WILLER adressent leurs meilleurs vœux aux élus et les remercient pour la subvention versée à leur association ;
- ✎ que les époux Deborah et Olivier HELL, parents de Zack HELL remercient la Commune pour le présent offert à l'occasion de sa naissance ;
- ✎ que Madame Marie HELL ainsi que Messieurs Armand BRAND et Jean JAEGER remercient la Commune pour la corbeille garnie reçue à l'occasion de leur anniversaire.

Par ailleurs, Madame le Maire adresse ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil Municipal, pour l'engagement et l'implication au service de la Commune dont ils ont fait preuve tout au long du mandat arrivant à son terme. Elle salue en particulier les cinq élus qui ont choisi de ne pas se représenter aux élections prévues le 15 mars prochain.

Signature du secrétaire de séance,  
Céline HELL

Signature du Maire,  
Rita HELL

L'Ordre du Jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 19H45.

**Liste des délibérations du  
Conseil Municipal de la Commune de WILLER  
Séance du vendredi 27 février 2026**

**Ordre du Jour**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025
3. Approbation du Compte Administratif 2025
4. Approbation du Compte de Gestion 2025
5. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
6. ONF : Programme d'actions pour l'année 2026
7. Renouvellement annuel des prestations relatives à la réservation du nom de domaine ainsi qu'à l'hébergement et l'accès à l'administration du site Internet
8. Renouvellement du contrat d'entretien annuel de la climatisation installée à l'école
9. Indemnisation assurance
10. Communications diverses

**Liste des membres présents :**

Madame Rita HELL, Maire

Mesdames et Messieurs

Céline HELL et Sophie RICHARD, Adjoints

Joël BRAND, Sylvie LEMANT, Olivier HELL, Jacky DOLL, Sébastien HELL et Yves SCHULTHEIS

Signature du secrétaire de séance,

Signature du Maire,

Céline HELL

Rita HELL

